

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRault
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

numéro
CC_251127_24

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt sept novembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	40
exprimés	43
vote	
pour	43
contre	0
abstention	0

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.
M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

Absents avec pouvoirs :

Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Luc BEVILACQUA, Izia GOURMELON, David DRUART, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Clément THERY, Sophie PRADEL, Michel DRUENE.

OBJET :	Ajustement de la subvention d'équilibre pour l'année 2025 au budget annexe de l'Office de tourisme
----------------	---

VU la délibération n°CC_241212_20 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 relative à l'attribution des subventions d'équilibre pour l'année 2025 aux budgets annexes et au Centre Intercommunal d'Action Sociale,

VU la délibération n°CC_241212_25 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2025 du budget annexe de l'Office de tourisme,

VU la délibération n°CC_250626_08 du Conseil communautaire du 26 juin 2025 relative à l'adoption du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe de l'Office de tourisme,

VU la délibération n°CC_251127_26 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget supplémentaire de l'année 2025 du budget principal,

VU la délibération n°CC_251127_27 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget supplémentaire de l'année 2025 du budget annexe de l'Office de tourisme,

CONSIDÉRANT que le budget annexe de l'Office de tourisme est un budget annexe disposant d'une autonomie financière,

CONSIDÉRANT suite au vote du compte administratif de l'année 2024 du budget annexe de l'Office de tourisme et la reprise des résultats, la nécessité d'ajuster la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Office

de Tourisme à deux-cent-soixante-deux-mille-quatre-cent-trente-sept euros quatre-vingt-onze centimes (262 437,91 €) soit une réduction de neuf-mille-six-cent-soixante-quatorze euros neuf centimes (9 674,09€),

Ouï l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'ajustement du montant maximal de la subvention d'équilibre pour l'année 2025 au budget annexe de l'Office de tourisme à deux-cent-soixante-deux-mille quatre-cent-trente-sept euros quatre-vingt-onze centimes (262 437,91 €) soit une réduction de neuf-mille-six-cent-soixante-quatorze euros neuf centimes (9 674,09 €),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251127-lmc122219-DE-1-1
Date de télétransmission : 28/11/25
Date de publication : 03/12/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt sept novembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI